

YONNE

ARRONDISSEMENT
D'AUXERRE

République Française

COMMUNE DE TOUCY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

**Nombre de membres
en exercice:** 23

Présents : 12

Votants: 16

Séance du 22 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux janvier, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 16 janvier 2026, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Mr Michel KOTOVTCHIKHINE, Maire.

Sont présents : Michel KOTOVTCHIKHINE, Chantal RAVERDEAU, Jean-Michel DUBOIS, Françoise FAU, Bruno MAMERON, Gilles DEMERSSEMAN, Laurent BONNOTTE, Dominique ARNOULT, Alain MEUNIER, Camille DINGS, Vanessa PIVAIN, Cédric GAUFFRENET,

Représenté(s) : Gérard PIESYK par Jean-Michel DUBOIS, Sonia CARREAU par Cédric GAUFFRENET ; Alain THURET par Chantal RAVERDEAU ; Catherine RAVIER-LETENDART par Michel KOTOVTCHIKHINE

Absent(s)/Excusé(s) : Catherine BARBIER, Céline FUMEY, Robert GERMAIN, Patrice VICART, Christine PICARD, Christian LAZZAROTTO, Roberte GRIECO,

Secrétaire de séance : Vanessa PIVAIN

Objet de la délibération :

**Création de 4 emplois
correspondants aux
avancements de grade
2026**

N° DE_2026_04

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination d'agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2026 ;

La suppression de l'emploi d'origine, soumise à avis du Comité Technique du Centre de Gestion, sera proposée au vote ultérieurement ;

Vu le tableau des emplois ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- La création des 4 emplois permanents suivants :

- ✓ Un emploi d'Adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps complet.
- ✓ Un emploi d'Adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps non complet, à raison de 23 heures par semaine.
- ✓ Un emploi d'Adjoint technique territorial principal de 1ère classe à temps complet.
- ✓ Un emploi d'Agent spécialisé principal 1ère classe des écoles maternelles.

- D'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le **26.01.2026**
et de la publication ou de
la notification du **26.01.2026**



Préfecture de l'Yonne-service du courrier

26 JAN. 2026

ARRIVÉE

Fait et délibéré pour extrait certifié conforme
Le Maire, Michel KOTOVTCHIKHINE

